



CARQUEFOU
VILLE VIVANTE, ESPRIT VRAI

Document à conserver

NOTICE D'INFORMATION : PRÉ-INSCRIPTION EN CRÈCHE

Les familles souhaitant déposer une demande d'accueil régulier en crèche sont invitées à contacter le Relais Petite Enfance (RPE) au plus tôt neuf mois avant le besoin d'accueil. Les demandes d'accueil régulier, réservées aux familles carquefoliennes, peuvent varier de 1 à 5 jours par semaine. Elles sont cependant limitées à 1 jour par semaine pour les familles dont l'un des parents est en congé parental.

Chaque demande est examinée de façon anonyme par la commission d'attribution des places en crèche se réunissant au printemps de chaque année.

A noter : la majorité des admissions en crèche s'effectue au mois de septembre lors du départ à l'école des enfants les plus âgés.

La liste des demandes est étudiée conformément à la grille des critères établie par la municipalité. Les demandes sont classées en fonction du nombre de points obtenus et en respectant l'ordre chronologique des dates d'enregistrement des demandes.

Pour garantir la qualité de l'accueil et le bon fonctionnement des structures, la commission est attentive à l'équilibre des tranches d'âges des enfants accueillis.

La commission d'attribution des places en crèche porte également une attention particulière aux demandes d'accueil des familles en situation de monoparentalité et des familles dont l'un des parents est en situation de handicap.

Critères d'attribution		Points
Antériorité de la demande	Demande enregistrée depuis plus d'un an (sans interruption)	15
	Demande enregistrée depuis plus de six mois et moins d'un an (sans interruption)	10
	Demande enregistrée depuis moins de six mois (sans interruption)	5
Situation d'activité*	Couple dont les deux parents sont en situation d'activité ou famille monoparentale en situation d'activité	15
	Couple dont l'un des parents est en situation d'activité	10
	Couple sans activité ou famille monoparentale sans activité	5
Situation familiale	Enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	20
	Famille bénéficiaire des minimas sociaux et inscrite dans un parcours de réinsertion sociale	15

* sont considérées en activité les personnes en situation d'emploi, en recherche d'emploi ou en formation

LES DÉMARCHES DE PRÉ-INSCRIPTION EN CRÈCHE

① Retrait du dossier de pré-inscription en crèche

Les formulaires sont à retirer auprès du Relais Petite Enfance (RPE).

② Dépôt du dossier de pré-inscription en crèche

Les familles sont invitées à prendre contact avec les animatrices du RPE pour déposer leur dossier de pré-inscription en crèche, au plus tôt neuf mois avant leur besoin d'accueil.

Une confirmation de l'enregistrement de la demande sera envoyée par mail dans les huit jours qui suivront le dépôt du dossier. En l'absence de cette confirmation, les familles sont invitées à recontacter le RPE.

③ Confirmation de souhait de place en crèche

Fin février-début mars, un courrier envoyé aux familles annonce la préparation de la commission d'attribution des places en crèche se réunissant au printemps. Celui-ci invite les parents à renvoyer un coupon-réponse pour :

- confirmer la demande de place en crèche,
- ajuster le besoin d'accueil si nécessaire,
- confirmer la naissance de l'enfant l'envoi de la copie de l'acte de naissance.



En l'absence de ce coupon-réponse, la demande sera annulée.

④ Réponse de la commission d'attribution des places en crèche

La réponse de la commission est communiquée par courrier :

- trois mois avant la date de début d'accueil demandée,
- ou au plus tard le 15 mai pour les entrées souhaitées de septembre à décembre.

Si la réponse est positive : les familles informent le RPE de leur choix d'accepter, ou de refuser, la place proposée par le biais d'un coupon-réponse.

Si la réponse est négative : le RPE informe les familles du maintien de leur demande sur liste d'attente.

Les familles sont invitées à prendre contact avec les animatrices du RPE qui les accompagneront dans leur recherche de mode de garde. Leur demande de place en crèche reste enregistrée sur la liste d'attente.



Les places sont proposées au regard du besoin d'accueil exprimé sur lors des démarches de pré-inscription. Le service Petite Enfance ne peut garantir le maintien de la proposition en cas de modification du planning d'accueil après la réponse de la commission (date de début d'accueil, nombre de jours d'accueil par semaine, horaires journaliers).

Le refus d'une place proposée correspondant à la demande entraîne l'annulation de la pré-inscription.

Contact :	Relais Petite Enfance Maison de la Petite Enfance Avenue des Argonautes 44470 Carquefou	02 28 22 20 67 rpe@mairie-carquefou.fr
-----------	--	---